



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MERCREDI 10 OCTOBRE à 15H00 – AUDITORIUM DI PIGNA

- Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en qualité de mandataire.
- La séance est ouverte à 15h00, par le Président M. François-Philippe BARBOLOSI.
- M. Marc NINU, Commissaire aux Comptes dûment convoqué est présent.

ORDRE DU JOUR

1/ Le Président prend la parole afin de proposer MPaule SANTINI comme secrétaire de séance et annonce les questions diverses qui seront abordées en fin de séance.

2/ Le Président fait lecture le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire précédente du 12 avril 2023.

➤ *Le PV de l'AGO du 12/04/2023 est mis au vote et adopté à l'unanimité*

3/ Le Président cède la parole au directeur Jérôme CASALONGA afin de présenter le compte-rendu d'activité 2023 (rapport détaillé en annexe)

➤ *Le compte-rendu d'activité 2023 (rapport détaillé en annexe) est mis au vote et adopté à l'unanimité*

4/ Le Président cède la parole Anne TENAT-NICOLAI pour faire lecture du compte-rendu financier 2023

Le résultat comptable de l'exercice 2023 est déficitaire de 64 409€ pour un budget total de 838 877€. Les ressources propres qui servent à autofinancer 98% des charges de fonctionnement ont été en augmentation de 16% par rapport à 2022, notamment grâce à une hausse des produits de billetterie, des inscriptions à la Scola, des prestations de services, du mécénat et du nombre d'adhésions à l'association.

Les subventions d'exploitations sont supérieures de 16% vs 2022. La subvention de la CDC, stable à 300 000€, couvre 56% des dépenses subventionnable des arts de la scène et de la formation. La subvention de la Drac sur 2023 bénéficie, notamment, d'un dernier report sur les aides exceptionnelles post Covid pour un total de 189 866€. A noter, l'engagement sur le projet européen Rawabet pour une subvention de 81 901€ qui sera reportée en fonds dédiés sur plusieurs exercices puisque ce projet se termine en 2026.

Les investissements concernant l'Auditorium liés à la transition écologique et durable se poursuivent en 2023 avec le soutien de la DRAC et la CDC.



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilisé sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013

Les charges artistiques, pédagogiques et patrimoniale sont supérieures de 81 740€ (+17%) vs 2022, ce qui s'explique comme suit :

- +45k€ sur les frais de voyages, hébergement et restauration des artistes (augmentation de 35% du prix des voyages, plus de résidences de création et plus d'artistes pour Festivoce)
- +17k€ sur les frais pédagogiques de la Scola car plus d'heures d'ateliers de pratique artistiques.
- +11k€ sur les rémunérations et prestations de techniciens du spectacle, du personnel d'accueil et de la médiation culturelle (poste sur toute l'année alors qu'embauche en juin sur 2022)
- +9k€ sur les droits Sacem

Les charges de fonctionnement sont supérieures de 20 156€ (+29%) vs 2022, ce qui s'explique comme suit :

- Augmentation de 56% sur l'électricité et entretien des locaux (+5k€)
- Augmentation de 3k€ des primes d'assurances (mise à jour des équipements à assurer)
- Augmentation frais téléphonie et internet de 1.2k€
- Augmentation de 4k€ des frais bancaires
- Augmentation charges de personnel administratif car embauche sur 6 mois (+7k€)

- **Le compte-rendu financier 2023 (compte de résultat analytique réalisé 2023 en annexe) est mis au vote et adopté à l'unanimité**

5/ M. Marc NINU, Commissaire aux Comptes, fait lecture de son rapport concernant les comptes 2023 et les certifie.

- **Les membres de l'AGO prennent acte de la certification sans réserve par M. le Commissaire aux Comptes et de son appréciation**

NB :

- Après ses conclusions sur la sincérité des comptes, le commissaire aux comptes soulève un point des statuts du CNCMVoce qui lui semble ambigu à savoir l'Article 16 selon lequel :
« Le Directeur Artistique avec le personnel en charge des finances, établit le budget prévisionnel et ses éventuelles décisions modificatives ; en accord avec le Président et après l'avis de l'expert-comptable, il parachève les comptes annuels qui sont soumis au commissaire aux comptes en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale ».
- Le Commissaire aux comptes fait remarquer la complexité du processus d'approbation des comptes en comparaison avec le déroulé plus commun du CA qui arrête les comptes qui sont ensuite approuvés par l'AG.
- Le Directeur, fait remarquer qu'en qualité de Centre National, le CNCMVoce applique des statuts standards et communs à l'ensemble des Centres Nationaux dont la rédaction a été confiée à des juristes spécialisés mais qu'une réflexion sur l'éventuelle modification des statuts en vigueur est tout à fait envisageable et sera mise en route diligemment.

6/ Le directeur Jérôme CASALONGA prend la parole afin de présenter le projet d'activité artistique et culturel 2024.

- **La programmation 2024 est mise au vote & adoptée à l'unanimité**

7/ Anne TENAT-NICOLAI prend la parole pour dresser le budget prévisionnel 2024.

Il s'agit là du budget prévisionnel annexé à la convention avec la CDC.

- **Le budget prévisionnel 2024 est mis au vote & adopté à l'unanimité**

8/*Eu égard à la tardiveté de l'AG, le directeur Jérôme CASALONGA cède la parole à Virgile ROBERT-



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 - APE : 9001Z - TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013

LEROUDIER (chargé de communication) pour présenter synthétiquement à l'AG le rapport intermédiaire d'activité au 30/06/2024.

* Le directeur Jérôme CASALONGA profite également de l'occasion pour présenter à l'AG un bilan synthétique de l'édition 2024 de FESTIVOCE

- *Les membres de l'AGO prennent acte de ces deux informations qui seront détaillées dans le compte rendu d'activité définitif à présenter à la prochaine AG*

Questions diverses :

- Maintien du montant de la cotisation annuelle d'adhésion au CNCM Voce à 15€.
 - *Cette proposition est mise au vote & approuvée à l'unanimité*
- Proposition par Anne Tenat-Nicolaï de la fixation d'un taux unique de remboursement des frais kilométriques fixé à 0,45 €/km
 - *Cette proposition est mise au vote & approuvée à l'unanimité*
- Toni CASALONGA informe l'AG de l'obtention d'une subvention que l'Association partenaire Accademia di Vagabondi pour l'édition d'un ouvrage sur la Ceterra et souhaite soumettre à l'AG la participation de Voce en qualité de Co-Editeur et Diffuseur puisqu'il apporte sa caution scientifique à la réalisation de cet ouvrage.
 - *L'AG prend acte de cette information*
- Toni CASALONGA informe l'AG de la poursuite des travaux avec l'association partenaire ADECEC pour l'inscription du Chjam'è Rispondi sur la liste du Patrimoine Immatériel de l'UNESCO et souhaite soumettre à l'AG la possibilité de présenter le rapport définitif pour le dépôt du dossier d'inscription à l'occasion de la traditionnelle soirée du ChjamèRisp qui se déroulera cette année le samedi 28 décembre.
 - *L'AG adhère à cette proposition*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

Le président,

François-Philippe BARBOLOSI

La secrétaire de séance,

MPaule SANTINI



ANNEXES

- COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023
- COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE RÉALISÉ 2023
- RAPPORT DU CAC SUR LES COMPTES ANNUELS _ Exercice clos le 31.12.2023



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilisé sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013